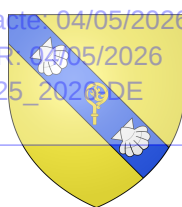


Date de transmission de l'acte : 04/05/2026

Date de réception de l'AR : 04/05/2026

062-216208694-DE_025_2026-DE

AGEDI



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
COMMUNE DE WAILLY

Séance du lundi 27 avril 2026

Délibération N° DE_025_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur Michaël AUDEGOND.

Présents : Monsieur Michaël AUDEGOND, Madame Colette NOURRY, Monsieur Gautier MOERMAN, Monsieur Henri MACE, Madame Martine CAPPON, Monsieur Luc PAUWELS, Monsieur Didier LETERME, Madame Marie-José GUILBERT, Madame Dominique DENEUVILLE, Madame Loetitia REZENTHEL, Monsieur Rémi CHOQUET, Monsieur Francis DESVIGNES, Madame Anne HUDELLE, Monsieur Francis DALONGEVILLE

Représentés : Madame Gaëtane DELATTRE représentée par Madame Dominique DENEUVILLE

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Gautier MOERMAN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Secours exceptionnel à un couple d'habitants de la commune

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que cette délibération nominative, se tiendra à huis clos complet puis expose les éléments :

Monsieur Jean-Claude BOUDOUX et Madame Tilokama SANGARE épouse BOUDOUX, domiciliés rue d'Arras à Wailly, avaient sollicité le secours du CASM en septembre dernier afin que celui-ci leur accorde une aide financière afin de subvenir à leurs besoins quotidiens, puisqu'ils sont sans ressource, à la suite de la perte d'emploi de Monsieur.

Le Conseil Municipal leur avait accordé une aide d'un montant de 1400€ sous forme d'avance remboursable.

Cette avance remboursable avait été versée en deux temps : 700€ fin septembre 2025 et 700€ fin octobre 2025.

Leur situation tendant à s'améliorer, Monsieur Jean-Claude BOUDOUX et Madame Tilokama SANGARE, rembourseront le CASM de la Commune, à partir de juin 2026, en 14 mensualités de 100.00€ selon le tableau d'amortissement joint en annexe.

Les crédits nécessaires au versement de l'avance remboursable seront prévus au compte 274.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité.

DE_025_2026

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026
Date de reception de l'AR: 04/05/2026
062-216208694-DE_025_2026-DE
A G E D I

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,

Monsieur Michaël AUDEGOND